

EURL des CARRIERS - Pompes Funèbres Pétruvienne (siège social)

2 rue de Lisieux - St Pierre sur Dives 14170 St Pierre en Auge

Tél : 02 31 90 26 05 - Urgences décès : 06 23 53 24 28

Au capital de 86750 € - APE : 9630 Z - N°Orias : 07034136

Siret / Code NAF : 491 675 690 00060 - Habilitation n°20-14-0117

Pouvoir aux funérailles

Devis n° 2025-0-

Nom du défunt :

Décédé (e) le :

Date de l'inhumation :

Cimetière :

Eglise : A Saint Pierre sur Dives, établi le,

Vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite auprès de l'A.G.I.R.A. (Association pour la Gestion des Informations sur le Risque en Assurance) https://www.agira-vie.fr/obsèques	TAUX TVA	P.O.*	P.N.O.**	PRESTATIONS OBLIGATOIRES*	PRESTATIONS NON OBLIGATOIRES**
1- Préparation, organisation des obsèques					
Démarches et formalités administratives (210 euros)	1		X		210,00
Réalisation de faire-part (1 euro l'unité faire-part + enveloppe)	1		X		
Compositions florales - Plaques et articles funéraires (selon choix de la famille)	2		X		
Location de matériel de réfrigération (en cas de conservation du corps à domicile) (220 euros)	1		X		
Soins de conservations (actes de thanatopraxie) - Toilette funéraire - Habillage (à partir de 220 euros)	1		X		
Retrait de prothèse fonctionnant avec une pile (175 euros)	1	X			
CHAMBRE FUNERAIRE (Frais d'admission : 75 euros - Cellule : 220 euros - Salon : 495 euros)					
Frais d'admission - Frais de séjour en case réfrigérée - Frais de séjour en salon de présentation	1		X		
2- Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)					
Véhicule funéraire (280 euros)	2		X		
Personnel pour transport (110 euros le porteur)	1		X		
Housse mortuaire (75 euros)	1	X			
Forfait de transport ou transport pour un trajet aller-retour de kms (1,20 euros le kilomètre)	2		X		
3- Cercueil et accessoires					
Cercueil complet en pin, (Comprenant 4 poignées, vis et cache-vis) (à partir de 590 euros)	1	X		590,00	
Cuvette étanche (45 euros)	1	X		45,00	
Plaque d'identité apposée sur le cercueil (35 euros)	1	X		35,00	
Capiton (à partir de 60 euros)	1		X		
Emblème civil / religieux placé sur le cercueil (35 euros)	1		X		
4- Mise en bière et fermeture du cercueil					
Personnel (120 euros)	1		X		120,00
5- Transport du défunt après mise en bière					
Véhicule funéraire (350 euros) (30kms autour)	2		X		350,00
Forfait de transport ou transport pour un trajet aller-retour de kms (1,20 euros le kilomètre)	2		X		
Mise à disposition du personnel (4 porteurs) (110 euros le porteur)	1		X		
6- Cérémonie funéraire					
Mise à disposition d'un maître de cérémonie (180 euros)	1		X		
Registre de condoléances (53 euros)	1		X		
Véhicule funéraire avec chauffeur (230 euros)	2		X		
Personnel (3 porteurs) (110 euros le porteur)	1		X		
7A- Inhumation					
Personnel pour l'inhumation (4 porteurs) (110 euros le porteur)	1	X		440,00	
Ouverture / Fermeture de caveau (350 euros)	1	X			
Creusement et comblement de fosse (à partir de 580 euros)	1	X		580,00	
Démontage/remontage monument ou glissement de tombale sur caveau ou pleine terre (à partir de 350 euros)	1		X		
Fourniture d'un caveau (à partir de 290 euros)	1		X		
Gravure (12,00 € le caractère) :	1		X		
Exhumation et réduction de corps (en fonction des places disponibles dans le caveau) (à partir de 150 euros)	1		X		
Autres travaux de marbrerie	1		X		
7B- Crémation					
Crémation avec hommage (852 euros) ou sans hommage (661 euros) et son personnel	1	X			
Personnel (pour portage du cercueil) (110 euros le porteur)	1		X		
Fourniture d'une urne avec sa plaque (à partir de 65 euros)	1	X			
Scellement de l'urne sur un monument funéraire (80 euros)	1	X			
Dépôt de l'urne dans un columbarium (80 euros)	1	X			
Inhumation de l'urne (80 euros)	1	X			
Emblème civil / religieux placé sur l'urne (35 euros)	1		X		
Dispersion des cendres en jardin du souvenir (80 euros)	1	X			
8- Frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pouvoir aux funérailles					
Vacation de police (tarif selon la ville ou la commune)			X		
Redevance de crémation (tarif selon la ville ou la commune)			X		
Publication d'un avis dans la presse (tarif selon la Presse)	1		X		
Frais de culte (230 euros)			X		
Redevance de superposition de corps (si prévue par la commune) (tarif selon la ville ou la commune)			X		
TOTAUX				1690,00	680,00

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur ou 18 si crémation avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon les cas, les opérations nécessaires à l'inhumation/crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation). Conformément à l'article 5, de l'arrêté du 11/01/1999, lorsque le devis est accepté, un bon de commande est alors établi et signé par le client.

Prestations obligatoires ** Prestations non obligatoires

TOTAL HT :

TVA 20 %⁽¹⁾ :

TOTAL HT :

TVA 10 %⁽²⁾ :

TOTAL TTC :

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation"

